



## Avis de course

# LA DOUBLE DU CROESTY

**24 et 25 AVRIL 2010**

### 1- ORGANISATION

Le Yacht Club du Croesty Arzon organise la DOUBLE DU CROESTY 2010 du 24 au 25 avril 2010, sous l'égide de la Fédération Française de Voile.

### 2- PARTICIPATION ET REGLEMENTS

- a) Les courses sont régies par les Règles de Course à la Voile 2009-2012, les prescriptions FFV, (en particulier licences obligatoires), les règles du Handicap National, le présent avis de course et les Instructions de Course, ces dernières prévalant sur tous les autres.
- b) La publicité sera restreinte à la Régulation 20.4.1.1 de l'ISAF.
- c) Les participants de nationalité étrangère devront être en possession d'un document équivalent à la licence de voile française, ou, à défaut d'une attestation d'assurance en responsabilité civile pour un montant de 1 500 000 euros, ainsi que d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de la voile.
- d) L'épreuve est réservée aux voiliers ayant un certificat de jauge HN valide 2010 supérieur ou égal à 14, conformes à la législation maritime en vigueur, et au minimum de catégorie (+ 6 milles d'un abri). Toutefois, le comité de course se réserve le droit de refuser l'inscription d'un concurrent.

### 3- ADMISSION

Voiliers jaugés en formule HN valide 2010 avec un coefficient net égal ou supérieur à 14 net, avec un skipper et un équipier. L'inscription d'un voilier sans numéro de voile ne sera pas acceptée. Un numéro de voile devra obligatoirement être porté au minimum dans la grand-voile.

Les concurrents devront s'inscrire dans l'une des deux séries suivantes :

La flotte, dite hauturière, dont le programme prévoit deux courses, dont l'une effectuée de nuit. Si cette dernière ne pouvait avoir lieu, le programme prévu pour la flotte côtière s'appliquerait alors (trois courses sur deux jours),

La flotte, dite côtière, dont le programme prévoit deux courses le premier jour, et une course le deuxième jour.

L'organisateur se réserve la possibilité d'annuler l'une ou l'autre série s'il y a moins de huit inscrits dans la série considérée.

### 4- PROGRAMME

#### **Vendredi 23 avril**

14H00 – 19H00 : chaîne de finalisation d'inscription

#### **Samedi 24 avril** (deux courses prévues) :

08H30 : briefing

10H00 : Début de procédure de la première course du jour.

#### **Dimanche 25 avril** (une course prévue pour la flotte côtière) :

08H30 : briefing

10H00 : Début de procédure

16H00 : Remise des prix

## 5- INSCRIPTIONS

Le dossier d'inscription doit être retourné à l'YCCA avant le 24 avril 2010. Une majoration de 20% des frais d'inscriptions sera appliquée pour les dossiers reçus après le 20 avril 2009.

Les droits à payer sont de 70 € par bateau

## 6- COMPOSITION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Minimum pour que votre inscription soit enregistrée :

- Bulletin d'inscription dûment rempli
- Frais de participation de 70 euros.

**A joindre au dossier ou à adresser dans les meilleurs délais et impérativement avant le 20 avril :**

- Copie d'attestation d'assurance du voilier.
- Copie du Certificat de jauge HN valide 2010.

**Pour que votre dossier soit complet ; il faut, des que possible, et au plus tard le vendredi 23 avril, nous communiquer les informations ou pièces suivantes :**

- Licences 2010 validées (cachet médical plus autorisation parentale pour les mineurs) ou, pour tout concurrent étranger, document similaire et/ou attestation d'assurance en Responsabilité Civile pour un montant de 1,5 million d'euros, ainsi qu'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile.
- Certificat de conformité du voilier (pour tout bateau français, 2de page de l'acte de francisation, plus catégorie de navigation autorisée)
- Carte de publicité 2010 pour tout bateau sponsorisé.

## 7- PARCOURS

**Samedi 24 avril 2010 :**

Une première course avec un parcours commun aux deux flottes avec arrivée proche d'Arradon, de Port Haliguen ou du Palais

Pour la flotte hauturière : une deuxième course avec navigation de nuit, départ en fonction de l'arrivée de la première course du jour et arrivée près de Sud Méaban.

Pour la flotte côtière : une deuxième course avec arrivée à 0.3 milles de la verte N° 1 du Crouesty ; cette course sera ouverte aux concurrents de la flotte hauturière en cas d'annulation de la course avec navigation de nuit.

**Dimanche 25 avril 2010 :**

Pour la flotte côtière : une course; cette course sera ouverte aux concurrents de la flotte hauturière en cas d'annulation de la course avec navigation de nuit.

## 8- SYSTEME DE CLASSEMENT

Le Système de Points à Minima des RCV décrit à l'Annexe A des RCV sera appliqué.

## 9- SECURITE

Les bateaux devront être équipés :

- d'un moteur fixe, en bon état de fonctionnement, disposant d'une autonomie suffisante pour la régata
- d'un réflecteur radar placé à hauteur des barres de flèche.
- pour l'étape de nuit, les concurrents devront porter sur eux une lampe flash light automatique.
- Les pilotes automatiques sont autorisés. Ceci modifie la règle 52 des RCV.
- Tout système d'aide électronique à la navigation est autorisé
- Le routage et toute aide extérieure sont interdits
- Les concurrents devront porter en permanence un équipement individuel de flottabilité
- **Un auto pointage pourra être demandé à différentes marques de parcours**

## **10-RESPONSABILITE DES CONCURRENTS**

Il appartient à chaque concurrent de décider, sous sa seule responsabilité, s'il doit ou non prendre le départ ou rester en course.

Les chefs de bord sont personnellement responsables de tous les accidents matériels ou physiques pouvant arriver à leur bateau ou à l'équipage.

Il leur appartient de contracter toutes les assurances nécessaires.

L'inscription du voilier implique, en ce qui concerne l'application et l'interprétation des textes des documents cités au paragraphe 2 de l'avis de course et le règlement des litiges y afférant, renonciation à toute voie de recours autres que celles prévues par les RCV.

**Techni Marine, Chantier Naval de Sarzeau, en partenariat avec le restaurant « L'Equinoxe », offrira le petit déjeuner du dimanche à la flotte côtière, et une collation à la flotte hauturière au fur et à mesure des arrivées.**

## **CONTACTS UTILES**

YCCA :

**Tel** 02 97 53 78 07

**Mail** : [ycca@wanadoo.fr](mailto:ycca@wanadoo.fr)

Capitainerie :

**Tel** 02 97 53 73 33

**Mail** : [crouesty@sagemor.fr](mailto:crouesty@sagemor.fr)

Office du Tourisme :

**Tel** 02 97 53 69 69

**Mail** : [crouesty@crouesty.fr](mailto:crouesty@crouesty.fr)